



La haute fonctionnaire
en charge de la diversité

Inspectrice générale des affaires
culturelles

Téléphone : 01 40 15 73 97
Télécopie : 01 40 15 36 03
3 rue de Valois Paris Cedex
karine.gloanec-maurin@culture.gouv.fr

COLLÈGE DE LA DIVERSITÉ

AUDITIONS du 27 au 29 juin 2016

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE

Compte-rendu

Membres du Collège de la Diversité participant aux auditions :

- Zahia Rahmani, auteure, directrice de recherche à l'INHA
- Najoua Arduini Elatfani, club XXIème siècle
- Jade Phan Gia, comédienne
- Laurence Lascary, productrice cinématographique (De l'autre côté du périph')
- Christelle Blouët, fondatrice et coordinatrice du Réseau culture 21.
- Alexandre Michelin, président de la Commission image de la diversité-CNC-CGET
- Fulvio Caccia, directeur de l'Observatoire de la Diversité Culturelle
- Thibaud de Camas, directeur adjoint de la Philharmonie de Paris
- Thibaud Willette, président de l'Observatoire de la Diversité Culturelle
- Briac Jumelais, secrétaire général du TNS

Chaque séance a débuté par la présentation de la mission Diversité, la volonté ministérielle, les enjeux, les groupes de travail, la feuille de route.

Séance du 27 juin 2016

Ont été auditionnés :

- Eloi Recoing, directeur de l'ESNAM
- Mireille Grubert, directrice de L'Ecole de Chaillot
- Nicolas Marc, directeur de La Fémis

ESNAM – Ecole nationale supérieure des arts de la Marionnette

Représentée par Eloi Recoing

L'École nationale supérieure des arts de la marionnette a été créée en 1987 à Charleville-Mézières sous l'impulsion de Margareta Niculescu et de Jacques Félix. L'Institut international de la marionnette reçoit pour chaque promotion un grand nombre de candidatures internationales. Son directeur Eloi Recoing indique que ce n'est pas sans problème car le coût des visas est très important et les ressources des élèves sont souvent faibles. Il a déjà obtenu une aide d'urgence pour pallier à cet effort budgétaire supplémentaire.

Il indique également que les candidatures régionales sont peu nombreuses au contraire. La situation géographique du Pôle Marionnette sur Charleville Mézières a incité l'institut à participer à une démarche commune entre plusieurs écoles supérieures d'art membres du SFR¹ de Champagne Ardennes et les unités de recherches Sciences Humaines et Sociales pour structurer la professionnalisation des métiers artistiques au niveau du territoire².

Ces échanges permettent de constater l'effort d'une meilleure cartographie des écoles d'art sur le territoire national.

Eloi Recoing indique que les promotions depuis la création de l'école oscillaient autour d'une quinzaine d'élèves. En 2016, il y aura doublement des promotions et donc chevauchement de la 11^e promotion en première année avec la 10^e en troisième année, permettant une plus grande diversité et de nouvelles dynamiques pédagogiques.

L'école nationale supérieure des arts de la marionnette est habilitée depuis juillet 2016 à délivrer un DNSPC option acteur marionnettiste. Elle rejoint par là-même la plateforme des grandes écoles nationales supérieures dédiée à la formation de l'acteur, en l'occurrence ici de l'acteur-marionnettiste.

À la question d'un des membres du Collège de la Diversité qui s'étonne de ne pas connaître cette école, il signale que la marionnette est toujours en recherche de reconnaissance et que cela explique en partie cette méconnaissance, tout comme le fait d'être en région. C'est pour cette raison que la Région Grand Est veut faire mieux connaître les deux structures nationales de formation supérieure d'art à rayonnement international

1 Structures fédératrices de recherche (Université de Reims)

2 Document « processus de professionnalisation des formations artistiques supérieures » année 2016 en annexe

délivrant un DNSP que sont l'Institut international de la Marionnette et Le Centre National des arts du Cirque. Une chaire d'innovation Cirque et marionnette a été créée³.

Un projet de construction d'un nouveau bâtiment pour cette école d'art est en cours de réalisation⁴. Livraison prévue au printemps 2017

Un projet, dans la cadre de la politique de la ville « Protocole des soleils » est porté par l'Institut International de la Marionnette qui implique à la fois un graphiste et un écrivain. Ce projet vise à contribuer à ce que les habitants de ce territoire s'approprient ce nouvel outil qui n'est pas seulement au service d'une communauté professionnelle.

Ecole de Chaillot

Représentée par sa directrice Mireille Grubert.

Celle-ci rappelle l'histoire de cette école : l'École de Chaillot a été hébergée au Palais de Chaillot dès son origine. Anciennement « Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens » (CESHCMA), fondée en 1887 à Paris, juste après le musée des Monuments français créé en 1879 sous l'influence de Eugène Viollet-le-Duc. C'est un établissement public d'enseignement supérieur dont les formations s'adressent pour l'essentiel à des architectes déjà diplômés.

Depuis 2004, l'École de Chaillot est le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Elle délivre notamment un DSA (Diplôme de spécialisation et d'approfondissement) mention Architecture et patrimoine. Les promotions sont de 60 personnes, dans le cadre de la formation professionnelle et continue, à raison de deux jours tous les 15 jours pendant deux ans. Les frais d'inscriptions fixés par le MCC s'élevaient en 2015 à 980€/an.

Une autre formation, organisée conjointement avec L'École des Ponts, s'adresse aux lauréats du concours d'AUE (Architecte et urbaniste de l'État) pour lesquels elle est obligatoire.

La diversité s'affiche un peu chez les élèves comme chez les professeurs.

Les candidats viennent du monde entier. Parmi 120 à 130 candidats, le jury retient en général entre 10 et 20 non français sur les 60 personnes de la promotion.

Mireille Grubert indique que, si on souhaite augmenter le nombre de non français, la formation au français serait un atout supplémentaire pour l'entrée dans la formation. La parité F/H est facilement respectée, il y a même des années de formation majoritairement suivie par des femmes.

Il faut signaler que lors de l'année scolaire 2015-2016, sur les 19 élèves de la formation des AUE lauréats du concours, cinq possédaient une autre nationalité que la nationalité française⁵.

3 Document en annexe

4 Document en annexe

5 Quatre européens et une franco-mexicaine.

Par ailleurs, des Cours publics d'histoire et d'actualité de l'architecture sont organisés, ouverts à tous. D'autres formations s'adressent aux maîtres d'œuvre, aux maîtres d'ouvrage ainsi qu'aux élus et responsables des collectivités territoriales.

La Diversité sociale

La discrimination se fait surtout lors des niveaux de formation antérieurs car l'École de Chaillot intervient en post-master. La lutte contre ces discriminations doit se situer au moins au niveau des ENSA (Écoles nationales supérieures d'architecture). Mireille Grubert indique son intérêt pour la *Charte pour la diversité* signée par l'École du Louvre et l'Institut national du Patrimoine.

Dans le cadre de certains ateliers sur site du DSA, des contacts se nouent ponctuellement avec des lycées professionnels locaux et des échanges sont organisés avec les élèves de filières du bâtiment, telles que charpente ou taille de pierre.

Il y a quelques années, 4 à 5 bourses sur critères sociaux étaient attribuées à des élèves de l'École de Chaillot. Il faudrait réintroduire l'École de Chaillot parmi les établissements éligibles à ces bourses.

Pour les femmes, la formation s'adresse à une tranche d'âge où celles-ci peuvent attendre un enfant. Lorsque c'est le cas, l'école veille aux aménagements nécessaires dans leur cursus.

Enseignement

Le contenu des formations en France entre en résonance avec les coopérations qui sont organisées en nombre et depuis longtemps avec plusieurs pays pour des formations de professionnels sur le patrimoine architectural et urbain.

Des formations de longue durée se sont développées en coopération avec des universités ou des institutions internationales. D'abord en Bulgarie, puis en Tunisie, au Maroc, en Syrie et au Cambodge pour les professionnels cambodgiens, laotiens et vietnamiens. En ce qui concerne la Tunisie, l'école a participé à un programme dans la durée jusqu'en 2004, date à laquelle la coopération a commencé avec le Maroc. En Syrie, entre 2004 et 2011, 62 architectes ont été formés au patrimoine

Ces coopérations de longue durée sont subventionnées par le ministère de la Culture et de la Communication avec le soutien du ministère des Affaires étrangères. Au Cambodge, la formation vient à l'appui d'un FSP (Fonds de solidarité prioritaire) qui s'applique aussi à la restauration d'éléments majeurs du patrimoine angkorien. L'école participe aux réunions du CIC (Comité international de coordination) du grand site d'Angkor.

Dans tous ces cours à l'étranger, les professeurs français assurent à peu près la moitié de l'enseignement. Le cours dure pendant deux années, à raison de deux jours de cours tous les quinze jours, comme c'est le cas pour le diplôme en France⁶.

A côté des formations de longue durée, des ateliers sont mis en place de manière croisée avec différents pays (Chine, Italie, Grèce), après avoir débuté en Écosse et en Roumanie, et aussi en Syrie. Dix des élèves et deux professeurs vont travailler avec des collègues de l'autre pays

⁶ Le calendrier est différent au Cambodge-Laos-Vietnam où les missions sont plus longues et la durée totale plus ramassée, en raison de l'éloignement.

sur un site qu'ils étudient et pour lequel ils proposent des projets de restauration et de mise en valeur.

Sur la base de l'expérience acquise dans ces formations à l'étranger, l'école a participé à plusieurs actions et réflexions en cours sur la question du patrimoine face aux risques majeurs, notamment lorsqu'il est pris pour cible dans les conflits armés.

Ces coopérations internationales sont fortement impactées par les baisses de budget et de ressources humaines qui touchent aujourd'hui l'école. Elles sont pour certaines remises en cause⁷, alors qu'elles sont source de diversité dans les publics touchés, les contenus et les modes pédagogiques.

Par ailleurs, il faut mobiliser les élus des villes petites et moyennes car les Centres anciens sont de plus en plus des lieux de paupérisation. Leurs qualités architecturales et urbaines peuvent pourtant contribuer à leur revitalisation. L'ancien sénateur Yves Dauge a été missionné sur cette thématique par la ministre suite à ses réactions nombreuses lors de la rédaction de la loi CAP.

Pour les Villes nouvelles et Grands ensembles, il faut développer la reconnaissance du patrimoine du XXème siècle et soutenir toutes les actions qui permettent de valoriser le travail de mémoire dans les quartiers. Partager et valoriser la connaissance sur les cadre de vie, son histoire et ses qualités avec les responsables locaux et les habitants contribue à lutter contre la culture de l'entre soi et à soutenir la citoyenneté.

En poste⁸ à la Commission européenne à Bruxelles à la direction générale de la politique régionale dans l'unité des affaires urbaines de 1996 à 2003, Mireille Grubert y a monté l'Audit urbain⁹, puis a été responsable du PIC (Programme d'initiative communautaire) URBAN pour la France, à destination de quartiers en difficulté. Sur la base de cette expérience, elle organise dans la formation des AUE un module Europe comprenant un voyage d'études à Bruxelles pour les sensibiliser à une meilleure connaissance des politiques et des Institutions européennes.

La Fémis¹⁰

Représentée par son directeur Marc Nicolas

Marc Nicolas indique que son intervention se limitera à la Diversité sociale.

La Fémis est un établissement public d'enseignement supérieur français qui délivre un enseignement technique et artistique destiné à former des professionnels des métiers de l'audiovisuel et du cinéma, l'école a 30 ans mais l'Institut des hautes études cinématographiques (IDHEC) créé en 1943 sous la tutelle du ministère de l'industrie en a 76.

7 Nous avons dû suspendre les ateliers croisés

8 D'abord comme END (Expert national détaché) puis comme Agent temporaire de la fonction publique européenne.

9 Qui mesure la qualité de la vie dans les villes européennes.

10 La Femis ou La Fémis² (acronyme correspondant à son ancienne dénomination Fondation européenne des métiers de l'image et du son), école nationale supérieure des métiers de l'image et du son

La Fémis est une école de création et pas seulement une école technique. Les deux formations sont liées dans cette discipline artistique mais la Fémis n'est pas l'école Louis lumière ou l'ENSATT¹¹ pour le théâtre.

C'est une petite école, car en nombre de professionnels le cinéma est un petit secteur¹² même s'il irradie financièrement l'industrie et occupe beaucoup le champ social.

1200 candidats se présentent chaque année pour 60 lauréats, il n'est pas besoin de faire trop de promotion car c'est une école de second cycle. Il est proposé 6 concours différents aux jeunes ayant BAC+2-4 ou même 5. Ce sont les Bac+2 qui sont les plus nombreux. La discrimination la plus forte se fait entre 8 et 15 ans au moment du choix des cycles d'études.

Il n'y a pas de professeurs à la Fémis, il n'y a que des intervenants professionnels qui sont toujours renouvelés. Ils sont 30 à 35 nouveau intervenants chaque année, il y a toujours un brassage important, il n'y a pas de culture de « La Fémis » et un ancien élève n'intervient pas avant 10 ans après sa sortie d'école même s'il a beaucoup de succès.

L'école dispose d'un studio intégré et peut fabriquer un film dans son intégralité.

Diversité sociale

Marc Nicolas considère que ce n'est pas un sujet dramatique. 25% des élèves sont des boursiers (+ 8 bourses accordées par le mécénat)

1) Le cinéma est l'art le moins excluant

2) Ce n'est plus un domaine rejeté ou inatteignable, plus un geste impensable (les jeunes utilisent presque tous leur téléphone pour filmer)

3) Pas de classe préparatoire à la Fémis, pour ne pas être dans l'excellence scolaire (dans la même promotion il peut y avoir un ingénieur, un scientifique, un philosophe...) L'accès à la formation demande surtout une bonne connaissance du cinéma, d'avoir été beaucoup au cinéma.

Il y a 70% des élèves qui viennent de région et pas forcément d'origine bourgeoise.

Comment agir

Dans une petite école, il n'y a pas de quotas possibles car une étiquette serait facilement mise sur les étudiants issus d'une promotion diversité.

Mais il faut créer un marche-pied.

Nous avons créé un Atelier Egalités des chances : pour les personnes désavantagées l'école essaie de donner « une carte » en plus en partenariat avec la Fondation Culture et Diversité, avec sa vice-présidente Eléonore de la Charrière.

11 Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre

12 En 2012, le secteur dégage un chiffre d'affaires de 4,38Mds€ et 105 890 emplois (8,38Mds€ et 267 713 emplois pour le secteur du Spectacle Vivant). On peut aussi le comparer au secteur Média : 14,92Mds€ et 175467 emplois (source : *Panorama des industries culturelles et créatives*, publié début novembre 2013 à l'initiative des professionnels du secteur, regroupés dans le collectif France créative)

Un groupe de jeunes est accueilli 15 jours en juillet puis une semaine en hiver ; ils sont sensibilisés à la discipline artistique et aux techniques pendant ces « stages ». Certains d'entre eux ont été reçus au concours suite à cette formule d'accompagnement.

Pour les sélectionner des informations sont faites dans les lycées, chaque année 15 à 20 lycées sont concernés/ un élève et un adulte vont à la rencontre des lycéens.

Pour ceux qui n'ont pas BAC+2 :

Il existe une structure très intéressante financée par la Région et l'Etat à Lyon : La fabrique.

Il existe aussi des associations en banlieues, beaucoup d'amateurs y développent leur projet.

En 2015, le dispositif « La résidence » soutenu par la Fondation Culture et diversité (une bourse sous forme de chèque à chaque jeune) est un programme de 9 mois qui a permis à 4 jeunes gens qui ne sont pas en situation de se présenter aux concours- ayant déjà fait des films et sur présentation d'une lettre de motivation et de leur récit autobiographique, de faire un plongeon dans le cinéma professionnel (rencontres- cours-projections), d'être accompagné pour l'écriture d'un projet et d'aller jusqu'à la réalisation d'un film d'un quart d'heure dans les conditions professionnelles ¹³.

Un an après les jeunes sont dans un autre rapport à leur activité. Ce programme produit parfois un choc personnel autant que professionnel.

Le groupe se mêle aux autres étudiants, l'accompagnement est essentiel.

La Fondation culture et Diversité a accepté pour 2016 de démarrer le programme sur l'année entière (à partir de septembre) et de donner une bourse sur les 12 mois.

L'école étant saturée physiquement le nombre de jeunes est limité à quatre mais il y a aujourd'hui un vrai savoir-faire de l'équipe de la Fémis et si le programme est renouvelé au bout de 10 ans cela fera 40 personnes formées.

L'un des membres d'élève s'interroge en effet sur le nombre de jeunes concernés et sur l'avenir de ces jeunes car réussir un film c'est bien mais devenir cinéaste c'est plus difficile.

13 La projection de ces quatre films a eu lieu le 13 juin en présence de la Ministre de la Culture et de la Communication : « Arrache » de Samuel Germelu, « D'une rive à l'autre » de Io Da Silva, « Na tout pour elle » de Djigui Diarra, « Rageuses » de Kahina Asnoun

Séance du 29 juin 2016

Ont été auditionnés :

- Muriel Lepage, directrice de l'École d'Art de Clermont Ferrand, vice-présidente de l'ANdÉA
- Philippe Barbat, directeur de l'INP
- Thierry Pariente, directeur de l'ENSATT

ANdÉA

Représentée par Muriel Lepage, Directrice de l'école d'Art de Clermont Ferrand, vice-présidente de l'ANdÉA

Créée en 1995, l'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art (ANDEA) est devenue l'Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA) en mai 2012. Fédérant la totalité des 46 écoles supérieures d'art publiques délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac +3 et Bac +5 (ces derniers conférant le grade de Master) et accueillant en son sein la diversité des acteurs qui en font la richesse et la vie (directeurs, administrateurs, professeurs, chefs de services, étudiants), l'ANdÉA est à la fois une plateforme de réflexion, une instance de proposition et une force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.

Dans un contexte de recomposition du paysage des enseignements supérieurs, elle entend promouvoir et développer un modèle de formation et de recherche singulier, qui se caractérise par le primat de la référence au champ artistique, à ses valeurs et à ses modèles - irréductible en ce sens au seul champ de l'enseignement supérieur mais pouvant, pour cette raison même, entretenir des relations fécondes avec celui-ci. L'ANdÉA contribue plus largement au débat d'idées contemporain, en faisant valoir, à une époque où l'éducation et la créativité sont des enjeux politiques, sociaux et économiques de première importance, le modèle émancipateur et singulier des écoles d'art. L'ANdÉA développe ses activités annuelles avec le soutien financier du ministère de la Culture et de la Communication - Direction Générale de la Création Artistique et bénéficie du mécénat de la société Canson depuis 2006, partenaire papier des écoles supérieures d'art, et de Boesner.

L'association est très engagée sur la question de la lutte contre les discriminations. Ci-joint en annexe les communiqués de presse des 8 octobre 2015, 30 mars 2015 et 12 janvier 2016.

Elle a mis en place une charte contre les discriminations¹⁴ adoptées par toutes les écoles, intégrée au livret de l'étudiant et édite une carte postale donnant les informations essentielles et les ressources possibles distribuée à tous les élèves à la rentrée 2016/2017

L'ANdÉA travaille à l'accès de tous aux écoles notamment sur la question de la diversité (préparations dédiées, Convention avec Culture et diversité, ..). Une attention particulière est portée aux jeunes femmes au cours de leurs études afin qu'elles suivent la formation jusqu'à

14 Charte en annexe

son terme. Beaucoup de femmes s'arrêtaient en cours de formation ce qui n'est maintenant plus le cas.

Sur les questions liées à la parité, certaines écoles nationales ont encore beaucoup à faire. Il y a aussi des efforts à apporter dans les écoles territoriales, sur le renouvellement des équipes pédagogiques également.

L'ANdÉA organise un séminaire d'été les 15 et 16 septembre à Toulouse sur le thème des actions sociales et politiques des écoles d'art lors duquel les problématiques liées à la diversité seront abordées.

INP, institut national du Patrimoine

Représenté par Philippe Barbat, directeur.

L'Institut national du patrimoine est administré par un conseil d'administration et doté d'un conseil scientifique. Il comporte deux départements pédagogiques chargés l'un, de la formation des conservateurs du patrimoine (18 mois – 30 à 40 élèves), l'autre de celle des restaurateurs du patrimoine (5 ans- 20 à 40 élèves). Il y a 150 élèves dans l'école chaque année.

Dans l'école, le profil des étudiants reflète une diversité sociale car beaucoup sont boursiers ; l'école a mis en place un partenariat avec le CROUS. La formation aux restaurateurs est très féminine.

Afin de répondre à la volonté gouvernementale d'une plus grande diversité dans le recrutement aux postes de responsabilité de la fonction publique, l'Institut national du patrimoine organise, en partenariat avec l'École du Louvre et l'École nationale des chartes et avec le soutien de la Fondation Culture & Diversité et du Commissariat général à l'égalité des territoires une classe préparatoire intégrée aux concours externes de conservateur du patrimoine. La classe préparatoire intégrée a pour objet d'aider les candidats à préparer les concours externes de conservateur du patrimoine en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence de tuteurs. Elle peut accueillir un effectif d'environ douze étudiants, toutes spécialités confondues. Les candidats souhaitant préparer les concours de conservateur du patrimoine pour les spécialités Archéologie, Monuments historiques et inventaire, Musées bénéficieront d'enseignements spécifiques à l'École du Louvre tandis que ceux souhaitant se présenter aux concours pour la spécialité Archives bénéficieront d'enseignements spécifiques à l'École nationale des Chartes.

C'est la septième année de fonctionnement de ce dispositif et une dizaine d'élèves de la Classe préparatoire intégrée ont déjà rejoint l'INP.

L'équipe administrative de l'école est très féminine ; le corps enseignant est basé sur le site d'Aubervilliers (beaucoup d'enseignantes aussi), le corps des intervenants est lui aussi très équilibré.

Il manque de la diversité sociale dans la formation des conservateurs. Les concours sont académiques.

Les étudiants ont une approche de l'EAC, ils font des ateliers dans les prisons pour la transmission et la valorisation du patrimoine ; ce sont des métiers qui doivent évoluer, les étudiants en sont convaincus.

Pour la formation des restaurateurs du patrimoine, l'installation à Aubervilliers depuis 2015 dans une ancienne usine d'allumettes a produit une transformation dans le rapport des étudiants à leur environnement. Les journées du patrimoine y sont ainsi organisées sur le site et une journée portes ouvertes également.

La difficulté reste importante de parler de ces métiers aux jeunes lycéens.

Les territoires ont le droit d'être associés à ces formations ; si toutes les institutions sont concentrées dans les métropoles ou même à Paris, les jeunes ne les côtoient dans leur quotidien et cela ne les aide pas à s'autoriser à penser que ces formations les concernent. La localisation à Aubervilliers est un bel exemple pour cela.

ENSATT École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre

Représentée par Thierry Pariente, directeur

L'**École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre**, appelée familièrement autrefois *École de la rue Blanche*, créée en 1941 sous le nom de **Centre de formation professionnelle du spectacle**¹, est l'une des trois écoles nationales de théâtre en France. Il s'agit d'un établissement public sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Cette école qui forme à tous les métiers du théâtre, artistique comme technique est très ouverte à la diversité de longue date, à tel point qu'un grand acteur africain avait pour ambition majeure de « faire blanche » !

Elle a formé de grands acteurs comme Bakary Sangaré qui entre à la comédie Française en 2001 et en devient sociétaire en 2013.

La nature même de l'école, c'est le théâtre ; la représentation de ce qu'on n'est pas, de l'autre...le théâtre est un art de la Diversité, c'est inscrit dans les gènes de cette discipline artistique. Le théâtre a besoin de la diversité pour fabriquer des imaginaires.

Depuis 2009, l'école s'est donné pour objectif de créer un environnement favorable pour amener la formation vers un niveau encore plus haut.

Chaque promotion est parrainée depuis 2011 : Vaclav Havel, Armand Gatti, Ariane Mnouchkine, Jalila BACCAR-Fadhel JAIBI, Joël Pomerat et cette année Jean François Sivadier.

Le théâtre est un travail collectif, qui cherche sur le groupe humain. Nous avons accueilli aussi, 14 afghans¹⁵, ce n'était pas facile dans la promotion mais c'est utile de le faire, et aussi 4 Haïtiens, 2 Chinoises et un metteur en scène syrien.

¹⁵ Les 14 Afghans accueillis pour une année scolaire en 2010/2011 l'ont été en lien étroit avec le Théâtre du Soleil et la Région Rhône-Alpes présidée par Jean-Jack Queyranne et ont bénéficié d'une carte de séjour.

Nous accueillons aussi les jeunes grâce au programme communautaire Erasmus.

Nous travaillons à faire vivre des coopérations internationales. Comment mêler des étudiants français avec d'autres nationalités, c'est un apprentissage à l'autre et à sa diversité.

Il y a tant de coopérations fructueuses qu'une école du Bénin a baptisé sa promotion « Thierry Pariente », le directeur ne le raconte pas par orgueil mais plutôt par fierté car cela révèle la qualité des relations construites.

Il s'agit de s'attacher à ouvrir les horizons par la coopération mais il y a aussi le handicap, les ateliers en milieu hospitalier, le « Théâtre à Décines », en zone péri-urbaine. Tout ceci fait une école ouverte et les étudiants prennent eux-mêmes des initiatives dans ce sens. Il ne faut pas assimiler les noirs et les arabes forcément à la précarité et à la pauvreté, c'est un apprentissage et une formation que nous devons aussi apporter à nos étudiants. L'ambition de l'école est aussi de renouveler le langage de la scène. Les compagnies qui font de l'action culturelle peuvent aussi faire un travail de repérage auprès de jeunes. Et surtout il faut faire connaître les formations aux métiers de l'art.

La possibilité pour l'école d'être éligible à l'organisation Licence Master doctorat (LMD) est un atout qui permet à certains étudiants de réparer les échecs scolaires.

Un échange avec les membres du CdID a suivi les trois présentations.

Les échanges dans le cadre de la coopération internationale sont-ils favorables à l'élargissement des origines sociales et culturelles des étudiants ? Cette volonté d'ouverture à l'international ne s'oppose pas à un travail de repérage sur le territoire national.

Au sujet du patrimoine, il a été mentionné que ce domaine est par essence Diversité et que l'histoire de l'art devrait être davantage enseigné (notamment dans les Ecoles des Maîtres) car cela permettrait une meilleure transmission du récit national car la préservation et la valorisation du patrimoine, par inspiration universaliste, peut aussi être identifié comme traditionnaliste par certains. L'étudiant peut aussi se construire en se confrontant à ces deux dimensions.

Les membres du CdID demandent si les professeurs ont tous cette liberté d'enseignement.

La réponse des écoles est partagée sur un point : les écoles nationales supérieures d'art ont reçu la mission d'être les « Henri IV » de l'art, il faut transformer les approches.

L'un des membres du CdID évoque la convention Faro¹⁶ : pourquoi ne serait-elle pas enseignée à l'INP ? Elle soutient aussi la diversité de conception du monde.

Muriel Lepage pour L'ANdEA revient sur l'organisation LMD qui peut être un frein. Dans certaines écoles, le bac n'est pas une obligation et cela n'empêche pas des parcours réussis.

Il faudrait aussi un enseignement de l'histoire de l'art obligatoire dans le secondaire. Cela permettrait aux élèves de s'autoriser à penser c'est un secteur comme un autre. Il faudrait également former les conseillers d'orientation sur le sujet et faire la promotion des écoles

16 [Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société](#) (2005)

d'art, à l'instar de ce qui a été fait à Paris dans le métro par l'état belge pour l'école Lacambre

17.

Le directeur de l'ENSATT observe que l'un des problèmes majeurs avec les métiers de l'art, en grande majorité, c'est qu'ils offrent soit des salaires peu élevés, soit des situations précaires comme l'intermittence. Aussi les élèves vont sans doute être moins rémunérés que leurs parents. Dans l'évolution normale d'une société, il est toujours inquiétant pour des parents de ne pas projeter une progression de niveau de vie pour l'avenir de leurs enfants.

L'objectif d'atteindre les 30% de personnes issues de la diversité dans le secteur culturel reste la vraie question, il faut se donner les moyens d'y arriver.

Le directeur de l'INP indique que la CPI¹⁸ n'est pas sans poser des problèmes juridiques. Mais que c'est une volonté tout de même car la réalité du patrimoine, notamment pour les conservateurs a énormément évoluée, « nous ne sommes plus dans les années50 ».

Mais il ne faut non plus assigner aux écoles ce qu'elles ne peuvent assumer ; cette formation reste un parcours intellectuel, l'INP est un endroit où on pense l'art et il faut à la fois permettre l'intégration et rester dans son exigence.

Pour l'ANdEA, les ministères de la culture et de l'éducation nationale doivent faire œuvre ensemble.

Dès le lycée, l'orientation vers les métiers de l'art (enseignants – artistes) n'est pas abordée, peu conseillée car en général l'idée qui prévaut est de trouver vite un métier. Dans APB¹⁹ par exemple, les écoles d'art ne figurent pas. Le document APB est déjà complexe, franchir l'étape des formations artistiques n'est pas accessible à tous. Par ailleurs, les examens d'entrée, le vocabulaire employé peuvent être discriminants. Il faut travailler à la manière d'accueillir les étudiants et développer dans le contenu des programmes de recherche la mémoire et l'étude post coloniale. Ainsi qu'à une réflexion avec la MCC sur les moyens que nous avons de travailler avec le MESR afin de prendre le problème à sa racine dans les collèges et les lycées.

Sont évoqués aussi le problème des élus FN dans les conseils d'administration de certaines écoles.

La réalité de l'EAC qui n'est pas encore assez intégrée aux programmes de l'éducation nationale.

17 Fondée en 1927 par l'architecte et décorateur Henry van de Velde, l'Ecole nationale supérieure des arts visuels de La Cambre (ENSAV) est l'une des principales écoles d'art et de design de Belgique.

18 Classe préparatoire intégrée

19 Admission Post Bac